



# PLAN LOCAL D'URBANISME D'ILLANGE

Etabli sur la base de la partie réglementaire  
du code de l'urbanisme en vigueur avant le 01/01/2016

## ANNEXES SANITAIRES

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 10/10/2017

A Illange, le .....  
M. Daniel PERLATI, le Maire



**OTE** INGÉNIERIE  
des compétences au service de vos projets

[www.ote.fr](http://www.ote.fr)

**TERRITOIRES  
DURABLES  
CONSEIL**



### Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110  
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE  
Tél : 03 88 67 55 55



**OTE INGÉNIERIE**  
des compétences au service de vos projets

[www.ote.fr](http://www.ote.fr)

### Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles  
57070 METZ - FRANCE  
Tél : 03 87 21 08 79



4 rue de Soisson  
57240 NILVANGE  
Tel : (03) 72 52 02 04

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE :	Page :
0	16/01/2017	PLU arrêté	OTE - Léa DENTZ	L.D.	13347	2/5
1	10/10/2017	PLU approuvé	OTE - Léa DENTZ	L.D.	<b>URB1</b>	

Document1

## 1. Eau potable

---

### 1.1. COMPETENCE

La commune gère son alimentation en eau potable en régie.

### 1.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

L'eau utilisée est achetée en totalité au Syndicat Mixte de Production Fensch-Lorraine. L'eau provient de l'exhaure de Serrouville, et de trois forages au puits François.

### 1.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

## **2. Assainissement**

---

### **2.1. COMPETENCE**

La compétence assainissement est assumée par la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville.

### **2.2. SCHEMA DES RESEAUX**

Voir plans

### **2.3. OUVRAGE D'EPURATION**

Les eaux usées de la commune sont traitées par une station d'épuration située sur le ban communal de la commune de Guénange, située à moins de 2 km au Sud de la commune, à proximité de l'échangeur de l'autoroute A 31, et exploitée par Veolia Eau.

Cette station est de type boues activées avec aération prolongée. Elle dispose d'une capacité nominale de traitement de 23 600 équivalents-habitants pour une charge biologique de 1 420 kg DBO<sub>5</sub>/j et une charge hydraulique en débit moyen de 3 340 m<sup>3</sup>/j.

Elle dessert également les communes de Bertrange, Guénange, Bousse et Rurange-les-Thionville.

La Moselle constitue l'exutoire de la station d'épuration.

## 3. Ordures ménagères

### 3.1. COMPETENCE

La compétence "Déchets ménagers" est assumée par la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville.

### 3.2. COLLECTE

La collecte s'organise comme suit :

- Une collecte bihebdomadaire (mardis et vendredis) des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ;
- Une collecte sélective hebdomadaire (lundis) en porte à porte ;
- Une collecte de papier en conteneurs deux fois par mois ;
- La fourniture de sacs de tri et distribution de sacs de tri
- Des bennes tout-venant et déchets verts à disposition dans les communes,
- Une collecte trimestrielle des encombrants ménagers en porte à porte sur 2 jours

Deux points d'apport volontaire pour le verre et le papier sont implantés dans la commune à proximité du centre culturel et du cimetière.



Deux déchetteries sont accessibles à Thionville et Yutz.